

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur la modification de droit commun du PLUi du Canton de Beynat pour la commune de PALAZINGES du lundi 03 avril 2023 au mardi 18 avril 2023 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

Monsieur Jérôme SAGNE a été désigné commissaire enquêteur par le vice-président du tribunal administratif de Limoges.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie de PALAZINGES, siège de l'enquête publique, pendant la durée de l'enquête, du lundi 03 avril 2023 au mardi 18 avril 2023 inclus, aux horaires d'ouverture de la mairie à l'exception des dimanches et des jours fériés à savoir :

- Lundi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- Mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- Jeudi de 8h00 à 12h00

et sur le site internet de la Communauté de communes : <https://www.midicorrezien.com/urbanisme/les-projets>.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de PALAZINGES le bourg 19190 PALAZINGES ou par mail à : palazinges-enquete@midicorrezien.com.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de l'enquête publique, à la mairie de PALAZINGES dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la Communauté de communes à l'adresse suivante : <https://www.midicorrezien.com/urbanisme/les-projets>.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de PALAZINGES pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 03 avril 2023 de 9h00 à 12h00
- Samedi 15 avril 2023 de 10h00 à 12h00
- Mardi 18 avril de 15h00 à 17h00

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera à la mairie de PALAZINGES et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet <https://www.midicorrezien.com/urbanisme/les-projets>.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame LAVIALLE, chargée de mission urbanisme à la Communauté de Communes Midi Corrèzien.

Le président de l'EPCI

